



Commune – 1 place de la
Mairie 67820 WITTISHEIM

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 18

Date de la convocation
27 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

Séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2019 à 20 H, en mairie, apr convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général d collectivités territoriales en date du 27 mars 2019.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membr présents pour cette réunion ;
Marie-Madeleine AYDIN, Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNE Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Clothilde LOOS, Au ROMILLY, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER et Edith SCHWAB.

Secrétaire de séance : Aude ROMILLY

Absentes excusées :

Francis SEYLLER a donné pouvoir à Yolande SEYLLER
Michèle LOUVEL a donné pouvoir à Nicolas SIMLER
Delphine WAEGEL a donné pouvoir à Clothilde LOOS
Thierry WITWICKI a donné pouvoir à Huguette BARONDEAU
Gaëlle HOUBRE a donné pouvoir à Aude ROMILLY

Avant de démarrer la séance ordinaire du conseil municipal, le Maire présente M. STIRMEL du Cabinet M2i et M. MERCIER de l'ATIP qui présenteront le projet final des abords de la salle polyvalente.

1. Approbation et signature du PV du 26 février 2019

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Aude ROMILLY est nommée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

3. Lotissement de la Gare 4ème tranche – Vente d'un terrain

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

M. Nicolas HOLDER n'ayant pas eu son prêt, il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente du terrain situé dans le lotissement 4^{ème} tranche à la personne suivante :

- Parcelle 1031/673, section 22
Lot n° 9 - superficie de 6,30 ares
A M. Christophe KEMPF domicilié 31 rue de la Gare à Wittisheim
Prix : 94 500 € TTC (78 750 € HT)

Adopté à l'unanimité

4. Finances

a. Approbation des comptes administratifs 2018

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Une présentation détaillée des dépenses de fonctionnement inscrites au Compte Administratif 2018 est projetée sur diaporama, au cours de la séance.

Compte administratif - Commune

	I. Fonctionnement
Recettes :	1 249 301,21 €
Dépenses :	904 770,91 €
<u>Excédent de fonctionnement 2017 (c/002):</u>	1 103 925,29 €

Excédent de fonctionnement 2018 :

1 448 455,59 €

	II Investissement
Recettes :	392 267,74 €
Dépenses :	502 400,95 €
<u>Déficit d'investissement 2017 (c/001) :</u>	- 96 300,79 €
<i>Déficit d'investissement 2018 :</i>	<i>-206 434,00 €</i>

Adopté à l'unanimité

Compte administratif – Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche

	I. Fonctionnement
Recettes :	218 125,00 €
Dépenses :	1 608,00 €
<u>Excédent de fonctionnement 2017(c/002):</u>	286 733,63 €
<i>Excédent de fonctionnement 2018:</i>	<i>503 250,63 €</i>

	II Investissement
Recettes :	0,00 €
Dépenses :	143 125,00 €
<u>Déficit d'investissement 2017 (c/001) :</u>	89 263,60 €
<i>Déficit d'investissement 2018 :</i>	<i>- 232 388,60 €</i>

L'adjoite Aude ROMILLY prend la parole et demande aux conseillers de procéder au vote du compte administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité

b. Affectation du résultat 2018

Vu le Compte administratif 2018 de la Commune, il est proposé :

- d'inscrire au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, la somme de 1 448 455,59 €
- d'inscrire au compte 001 – Déficit d'investissement reporté, la somme de 206 434,00 €
- d'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 206 434,00 €

Adopté à l'unanimité

c. Approbation des comptes de gestion

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 pour la commune et le lotissement de la Gare 4^{ème} tranche,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2017 et 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

d. Validation des propositions de la commission des finances du 02.04.2019

• Subventions aux associations locales

Les associations de Wittisheim ont remis les documents nécessaires à l'obtention de la subvention de fonctionnement.

Il est proposé de verser à chaque association une subvention calculée comme suit :

- 80 € de part fixe + 5 € par membre de moins de 16 ans + 2 € pour les autres membres.

Associations	Moins de 16ans	S/Total	Plus 16 ans	S/Total	Part fixe	TOTAL
Acti Wittis Parents	0	0	18	36 €	80 €	116 €
Arboriculteurs et bouilleurs de cru	0	0	44	88 €	80 €	168 €
AAPPMA	5	25	26	52 €	80 €	157 €
AGF	0	0	82	164 €	80 €	244 €
Amicale Pompiers	4	20	42	84 €	80 €	184 €
Chorale Ste Cécile	0	0	28	56 €	80 €	136 €
Craquettes du Ried						
Donneurs de sang	0	0	70	140 €	80 €	220 €
FCW	64	320	63	126 €	80 €	526 €
Moto Club du Ried	0	0	51	102 €	80 €	182 €
Musique Espérance	1	5	12	24 €	80 €	109 €
Vies et Nature	2	10	43	86 €	80 €	176 €
Koba Wake Park	5	25	33	66 €	80 €	171 €
KEN RI KAN	0	0	11	22 €	80 €	102 €
Volley Club	0	0	24	48 €	80 €	128 €
Pétanque						
Foulées du Sourire	0	0	10	20 €	80 €	100 €
Club de l'Amitié	0	0	100	200 €	80 €	280 €
Boxing Club	68	340	57	114 €	80 €	534 €

Les associations en « grisé » n'ont pas remis les documents nécessaires au versement de la subvention. Après en avoir débattu, la commission propose au Conseil Municipal de ne pas verser de subvention (pas même la part fixe de 80 €) dans l'attente de réception des documents et de statuer le moment venu sur un éventuel versement. Les associations concernées seront informées par courrier de ces dispositions.

Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'amicale des Sapeurs-Pompiers n'a pas sollicité les subventions habituelles au titre de l'année 2018.

- Cotisation à la Fédération Nationale et à l'Union Départementale: 341,50 €
 - Prise en charge de la moitié de l'assurance (RC/DI) 57,35 €
- TOTAL 398,85 €**

Il est proposé d'acter le principe du versement de ces subventions s'ils en font la demande.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention de l'AAPPAMA de Wittisheim

Dans le cadre du concours de pêche spécial « jeunes », l'association sollicite la subvention de 650 €.

Il est proposé d'accorder cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention de l'Harmonie Espérance

Il est proposé de reconduire la subvention de 99 € à l'Harmonie Espérance (suite à une demande écrite). Pour mémoire l'association doit s'acquitter désormais d'une cotisation annuelle de 99 € auprès d'un organisme. Actuellement les photocopies de partitions sont interdites. Or celles-ci sont onéreuses à l'achat et le paiement de cette taxe serait reversé aux éditeurs de musique afin de compenser la perte liée aux photocopies des partitions. L'association serait donc ensuite autorisée à faire des copies. La Commune a toujours pu compter sur le soutien de l'Harmonie Espérance, pour toutes les manifestations organisées et il est proposé par conséquent de verser à la société de musique la somme de 99 € correspondant à cette cotisation.

Il est proposé d'accorder cette subvention.

Adopté à l'unanimité

- **Subventions aux associations caritatives**

Les associations suivantes ont fait une demande de subvention auprès de la Commune :

- Association française des sclérosés en plaques
- Caritas Sélestat / Secours Catholique
- Association Prévention Routière
- Association Régionale « L'aide aux Handicapés Moteurs »
- AFM Téléthon
- Banque alimentaire
- Les restaurants du cœur

Comme en 2018, un maximum de 12 demandes de subvention aux associations caritatives seront recevables dans l'année. Il est proposé de verser à chacune une subvention de 50 €.

Adopté à l'unanimité

- **Budget de l'école primaire**

- **Crédits de fonctionnement**

L'école primaire bénéficiera de 10 000 € pour les dépenses courantes de fonctionnement et pour l'achat de livres scolaires.

- 1. Financement du transport des sorties scolaires**

Pour les déplacements vers la piscine et le cinéma la ligne de 6 000 € est maintenue.

- **Investissement**

Chaque année dans le cadre du renouvellement du mobilier scolaire ou du matériel informatique, une ligne de 4 000,00 € est inscrite au budget.

La commission propose au Conseil Municipal de valider ces crédits.

Adopté à l'unanimité

- **Investissements 2019 et reports de crédits 2018**

Le tableau ci-après reprend les reports d'investissements de l'exercice 2018 avec les nouvelles propositions :

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
Matériel incendie - poteaux					
054	21568	21	Matériel incendie	6 000 €	-----
Immobilisations					
21	2188	21	Autres immobilisations corporelles	-----	8 000 €
Mairie					
220	2031	20	Frais d'études	-----	5 000 €
220	2183	21	Matériel de bureau et informatique	-----	4 000 €
220	2313	23	Constructions	-----	2 764,41
Aménagement Cimetière					
51	2031	20	Frais d'études	-----	8 000 €
51	2151	21	Réseaux de voirie	-----	120 000 €
Aménagement urbain					
650	2188	21	Autres immo corporelles.	4 800 €	5 200 €
Travaux club house et vestiaires FCW					
796	2313	23	Constructions	9 000 €	-----
Réaménagement de voiries					

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
787	2151	21	Réseaux de voirie	5 600 €	10 400 €
Travaux salle polyvalente					
668	21318	21	Autres bâtiments publics	50 000 €	-----
Investissements école					
670	2183	21	Matériel informatique	2 300 €	1 700 €
Transformation POS en PLU					
799	2031	20	Frais d'études	14 900 €	-----
799	2033	20	Frais d'insertion	4 500 €	-----
Aire de jeux école					
803	2313	23	Constructions	5 000 €	-----
TRAVAUX DE REHABILITATION GRANGE PLAN D EAU					
808	2313	23	Constructions	-----	10 000 €
PLAN D'EAU AIRE DE JEUX / TRAVAUX BLOC SANITAIRE					
809	2088	20	Autres immo incorporelles	8 000 €	-----
809	2313	21	Constructions	-----	3 000 €
AMENAGEMENT STELE BASSOMPIERRE					
810	21721	21	Plantation d'arbres/arbustes	3 800 €	-----
Travaux Maison Forestière					
814	23	2313	Constructions	9 000 €	17 500 €
Equipement/Aménagement cuisine salle polyvalente					
816	23	2313	Constructions	1 800 €	-----
Création/aménagement parking salle polyvalente					
817	20	2031	Frais d'études	24 000 €	15 000 €
817	21	2151	Réseaux de voirie	160 000 €	570 000 €
Travaux piste cyclable					
818	21	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	1 000 €	-----
818	21	2151	Réseaux de voirie	3 000 €	-----
Grillage plan d'eau/jardins communaux					
819	23	2315	Installation, matériel et outillage technique	17 200 €	17 000 €
Travaux école					
820	21	2188	Autres immo corporelles	2 000 €	-----
Travaux presbytère					
821	20	2031	Frais d'études	5 000 €	-----
821	20	2013	Constructions	45 000 €	-----
Ecoulement eaux pluviales rue des Seigneurs					
822	21	2151	Réseaux de voirie	5 000 €	-----
Ancien local Crédit Agricole					
823	20	2031	Frais d'études	10 000 €	-----
Travaux chauffage/installation sanitaire 18 rue de Hilsenheim					
825	23	2313	Constructions	7 000 €	-----

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
Hanfgraben					
826	21	21538	Autre réseaux	10 000 €	-----
Démolition transfo Rotleibel					
828	2313	23	Constructions	8 000 €	-----
Réfection voirie rue Paul Scheffels					
830	2151	21	Réseaux de voirie	67 000 €	-----
Mise en conformité électrique/incendie (bâtiments communaux)					
831	2313	23	Constructions	5 000 €	-----
Carrefour rue des Roses/rue du Cimetière					
832	2031	20	Frais d'études	-----	5 000 €
832	2151	21	Réseaux de voirie	30 000 €	5 000 €
Travaux d'espaces verts rue de l'Etang					
833	2031	20	Frais d'études	4 000 €	6 000 €
Equipement/mobilier salle polyvalente					
835	2188	20	Autres immo corporelles	33 700 €	-----
Réfection toiture Eglise					
836	21318	23	Autres bâtiments publics	23 000 €	-----
Aménagement de voirie rue des Sœurs					
837	2031	20	Frais d'études	2 500 €	2 000 €
837	2151	21	Réseaux de voirie	2 500 €	33 734 €
Aménagement espaces verts rue des Iris					
838	2151	21	Réseaux de voirie	2 000 €	-----
Mise en place éclairage public – chemin du Dockenfild					
840	2151	21	Réseaux de voirie	2 500 €	-----
840	2313	23	Constructions	2 500 €	-----
Aménagement de voirie rue du Moulin					
841	2151	21	Réseaux de voirie	8 000 €	2 000 €
Mise en sécurité club house FCW/Pétanque					
842	21318	21	Autres bâtiments publics	5 000 €	-----
Plan d'eau – travaux sur Berge					
843	2128	21	Autres agencements et aménagement de terrains	-----	20 000 €
Etang de pêche – travaux sur Berge					
844	2128	21	Autres agencements et aménagement de terrains	-----	16 000 €
Trame verte et bleue					
845	2121	21	Plantations d'arbres et d'arbustes	-----	6 000 €
Pont Hanfgraben					
846	2151	21	Réseaux de voirie	-----	10 000 €
Extension réseau elec. rue des Roses					
847	21534	21	Réseaux d'électrification	-----	15 000 €

Adopté à l'unanimité

5. Vote du taux des 4 taxes

En reconduisant les taux appliqués en 2018 pour les taxes locales, le produit fiscal estimé sera le suivant :

	Base d'imposition 2018	Taux 2018 en %	Bases 2019 prévisionnelles estimées	Taux proposés en 2019	Produits attendus estimés en 2019
Taxe d'habitation	2 222 122	15.45	2 305 000	15.45%	356 123
Taxe foncière	1 783 743	11,48	1 849 000	11,48%	212 265
Taxe foncière non bâti	56 296	46,92	57 000	46,92%	26 744
CFE	283 787	18,50	295 200	18,50%	54 612
PRODUIT FISCAL 2019 ESTIME					649 744

Adopté à l'unanimité

6. Approbation des Budgets Primitifs 2019

Rapporteur : L'Adjointe Aude ROMILLY

Une présentation détaillée du Budget Primitif 2019 sera faite sur diaporama, au cours de la séance.

Budget primitif 2019 - Commune

	I. Fonctionnement
Recettes et dépenses de fonctionnement :	2 552 703,59 €
	II Investissement
Recettes et dépenses :	1 811 332,41 €
Total des recettes et dépenses :	4 364 036,00 €

Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2019 – Lotissement 4^{ème} tranche

	I. Fonctionnement
Recettes et dépenses de fonctionnement :	633 250,63 €
	II Investissement
Recettes et dépenses :	497 858,03 €
Total des recettes et dépenses :	1 131 108,66 €

Adopté à l'unanimité

7. Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance pour les risques statutaires et pour le risque prévoyance

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

En 2012, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a proposé aux collectivités du département l'adhésion à un contrat d'assurance groupe Risque Prévoyance à destination de leurs agents de droit public ainsi qu'un contrat d'assurance statutaire pour les risques supportés par la Commune.

Les contrats actuels arrivant à échéance au 31/12/2019, il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence.

Objet : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Maire expose :

- la nécessité pour la Collectivité / l'Etablissement de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er :

La Commune de Wittisheim charge le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2020.

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité / l'établissement puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

Objet : Contrat Risque Prévoyance pour les agents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis du Comité Technique de la Communauté de Commune du Ried de Marckolsheim en date du 21 mars 2019

VU l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

DONNE mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec le prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2020 ;

DETERMINE le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de prévoyance pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

Montant net annuel en euro par agent : 300 €

Ce qui représente un montant net mensuel en euro par agent de 25 €

Critère de modulation :

Selon la composition familiale : 5 € par enfant

AUTORISE le Maire à prendre les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

8. Avenant travaux complémentaires rue Paul Scheffels

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Des travaux complémentaires sont prévus dans la rue Paul Scheffels.

Adopté à l'unanimité

9. Abords de la salle polyvalente

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

L'avant-projet des abords de la salle polyvalente est présenté en vue de le valider et permettre au maître d'œuvre de passer à la phase de conception et d'appel d'offre.

Adopté à l'unanimité

10. Décisions du Maire

Le Maire rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014.

Dans le cadre de la consultation pour les travaux de la rue des sœurs : en amont des travaux SDEA et potentiels de voirie, un relevé topographique a été effectué pour un montant de 1100 €.

Concernant les travaux sur le pont du Hanfgraben, afin de prolonger le garde-corps posé par le département un devis de 3400 € a été signé.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Christophe KNOBLOCH